

## ***Stéphane Rossini*** ***Conseiller national***

### **AVS : Oui à la retraite flexible !**

#### **Âge de la retraite flexible**

#### **Pas une question d'argent mais de justice sociale !**

Le débat sur la retraite flexible est, une fois de plus !, centré sur la problématique de des coûts. C'est que, depuis son introduction, en 1948, l'AVS fait l'objet systématiquement d'une remise en cause de sa sécurité financière. Quand bien même le système de répartition a garanti la stabilité de l'assurance et malgré de très bons résultats d'exploitation (dix exercices déficitaires seulement depuis 1948, et sans augmentation des cotisations depuis 30 ans !), les prévisions les plus pessimistes et le catastrophisme continuent de sévir.

Bien plus que la réalité objective des finances de l'AVS et la situation des travailleurs âgés, ce sont des considérations idéologiques, motivées par la quête du « moins d'Etat » et le démantèlement des assurances sociales, qui dictent les positions des opposants à l'AVS. Car, si l'on tenait compte des réalités du marché du travail et des personnes assurées, mais aussi du système de protection sociale, on raisonnerait d'une manière plus ouverte et constructive.

#### **Qui peut travailler plus longtemps ?**

Travailler jusqu'à 66 ou 67 ans ? Dans les faits, c'est ce que à quoi aspirent les partis bourgeois de ce pays. Certes, ils ne l'avouent plus, mais leurs décisions vont clairement dans ce sens. En refusant la flexibilisation promise depuis la 10<sup>ème</sup> révision et en excluant tout financement dans ce sens lors des récentes délibérations sur la 11<sup>ème</sup> révision, ils méprisent la victoire référendaire de 2004. Ils exacerbent par ailleurs les inégalités sociales. Car, objectivement, qui peut se permettre une retraite anticipée ?

- Les personnes les mieux formées et aux positions professionnelles hiérarchiques supérieures,

- donc aux revenus les plus élevés, avec un très bon 2<sup>ème</sup> pilier, voire un 3<sup>ème</sup> pilier,
- ou celles profitant de l'engagement financier de leur entreprise pour assurer le « pont AVS »,
- et, en principe, les gens en bonne santé, qui ont les moyens de « lever le pied ».

Selon un rapport du DFI (Ida For Alt), ce sont très clairement les catégories de salariés les plus favorisées qui bénéficient de cette possibilité de quitter le marché du travail avant l'âge effectif de la retraite.

### **Les « petits » pénalisés !**

Par contre, les personnes appartenant aux catégories socio-professionnelles caractérisées par :

- un niveau de formation faible ou moyen,
- des métiers pénibles avec des degrés d'invalidité et une mortalité prématurée élevés, donc une espérance de vie plus courte,
- avec des salaires plus bas et une situation économique (revenus et fortune) défavorable

sont contraintes de poursuivre leur activité professionnelle jusqu'à l'âge limite. Elles n'ont pas le choix que de continuer à travailler... A moins de se voir renvoyer au chômage ou à l'invalidité, une autre réalité passée sous silence dans ce débat !

Parce que le niveau des prestations de l'AVS ne couvre toujours pas les besoins vitaux et parce que la LPP, additionnée à l'AVS, ne permet pas de maintenir le niveau de vie antérieur, comme l'exige pourtant la Constitution, ils n'ont d'autre choix que de travailler. Ou alors, ils passent à la caisse, assumant leur propre préretraite, finançant dans le cadre de leurs conventions collectives la sortie prématurée du marché du travail.

### **Et l'économie ?**

La prévoyance vieillesse s'appréhende en regard de l'évolution du marché de l'emploi. On ne saurait, comme le tentent les néolibéraux, dissocier travail et protection sociale, ces deux éléments étant indissociables. Pour travailler, il faut un emploi... certains semblent l'oublier ! Or, il s'avère que, dans tous les pays développés :

- on observe une très forte diminution du taux d'activité dès 55 ans,
- le taux d'emploi varie fortement selon le niveau de formation, plus le niveau est élevé, moins les gens travaillent longtemps,
- l'embauche est nettement inférieure pour les classes d'âge plus élevées,
- en cas de chômage, plus l'on est âgé, plus l'on se trouve en situation défavorable et court le risque de perdre son emploi et de ne pas en retrouver,
- la formation continue, qui devrait permettre de prolonger l'activité professionnelle, est très inégalement répartie et profite essentiellement aux personnes les mieux formées et ayant des situations hiérarchiques élevées.

Une fois de plus, on peut par conséquent tenir les plus beaux discours sur la chance de disposer de main-d'œuvre plus âgée et expérimentée, mais la réalité est tout autre. En l'absence d'une politique effective et contraignante pour les entreprises en faveur des travailleurs âgés, en l'absence aussi d'une véritable politique de formation continue pour tous, on continuera d'exclure les travailleurs usés via le chômage et l'invalidité. L'hypocrisie a de beaux jours devant elle encore !

### **Situation financière de l'AVS excellente**

La situation financière de l'AVS est excellente. Le système de répartition la préserve des énormes pertes que subit actuellement la LPP. Au début des années 2000, puis actuellement, des dizaines de milliards de francs se sont envolés dans les marchés boursiers !

Et puis, les écarts entre les prévisions du Conseil fédéral et la situation effective de l'AVS, de 2000 à ce jour, avoisinent les 20 milliards de francs ! On peut donc jouer sur la peur, mais ce n'est pas crédible. Certains ont prédit le pire et se sont fondamentalement trompés.

Malheureusement, ils continuent à jouer les oiseaux de mauvaise augure. Si l'on trouve dans ce pays 68 milliards pour l'UBS et l'économie, sans débat démocratique, en quelques heures, on peut consacrer 0,8 milliard pour financer la flexibilisation de l'âge de la retraite et contribuer à la solidarité et à la cohésion sociale. Le pays fait preuve de solidarité avec l'économie. Aux leaders de cette même économie de faire preuve désormais de solidarité avec les travailleurs qui font leurs profits. Sans parler que les rentes sont de la pure consommation et contribuent directement à la richesse du pays.

### **Cumul d'inégalités et d'injustices**

Nous sommes aujourd'hui très clairement dans une situation d'injustice sociale flagrante. Les nantis, favorisés tout au long de leur carrière professionnelle, peuvent profiter d'un repos anticipé. Les « petits », aux métiers pénibles, mal payés et usés, qui vivront moins longtemps, devront quant à eux continuer de travailler ! Comment notre société peut-elle tolérer davantage encore ces cumuls d'inégalités entre catégories de population devant le travail, la vieillesse et la mort, donc la retraite ?

Il ne relève pas de l'AVS d'accroître les inégalités sociales de ce pays. Il urge ainsi de reconsidérer fondamentalement le principe même d'une retraite à un âge fixe, identique pour tous, sans distinction de situation professionnelle et sociale. Il urge aussi de mettre fin aux situations particulières, car l'universalité de l'AVS implique une égalité de traitement des citoyens et une uniformisation des pratiques sociales.

Rien ne sert d'offrir la perspective du chômage, de l'invalidité ou de l'assistance publique pour les travailleurs âgés. Il n'en coûtera pas un sou de moins au système de protection sociale. Par contre, on humiliera dangereusement une catégorie de la population qui a pourtant fait la prospérité de ce pays

population qui a pourtant fait la prospérité de ce pays.

Dès lors, **la flexibilisation est la seule issue socialement acceptable en matière d'AVS**. Au-delà des analyses et des promesses maintes fois répétées mais jamais tenues, la situation actuelle n'est plus tolérable. La retraite flexible ne doit pas demeurer un privilège de l'argent, mais une question de simple justice sociale et de bon sens. Il convient donc de dire clairement **OUI à la flexibilisation de l'âge de la retraite**.

SR 21 octobre 2008

[Retour](#)